

Non classifié

DCD/DAC/M(2017)1/FINAL

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

27-Jun-2017

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

DCD/DAC/M(2017)1/FINAL
Non classifié

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1023^{ème} REUNION DU CAD

qui s'est tenue le 2 février 2017 au Centre de conférences de l'OCDE, à Paris

Le projet de compte rendu succinct [DCD/DAC/M(2017)1] a été approuvé au titre du point 2 du projet d'ordre du jour annoté [DCD/DAC/A(2017)4] de la réunion du CAD du 26 avril 2017, et il est maintenant diffusé en tant que document FINAL.

Personnes à contacter: Eric Bensel - Tél: +33 (0)1 45 24 76 52 - Courriel: eric.bensel@oecd.org;
Françoise Villard - Tél: +33(0)1 45 24 17 82 - Courriel: francoise.villard@oecd.org

JT03416732

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Français - Or. Anglais

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1023^{ème} RÉUNION DU CAD

qui s'est tenue le 2 février 2017 au Centre de conférences de l'OCDE, à Paris

1. Allocution de bienvenue de la Présidente et adoption de l'ordre du jour [DCD/DAC/A(2017)1]

1. La Présidente du CAD souhaite aux délégués la bienvenue à la première réunion de 2017 du Comité. Répondant à une question des membres, le Directeur de la Direction de la coopération pour le développement confirme que le point 5 de l'ordre du jour de la réunion est présenté pour examen et non pour décision. Le Comité adopte ensuite l'ordre du jour sans modification.

2. Approbation des projets de comptes rendus succincts [DCD/DAC/M(2016)10, DCD/DAC/M(2016)18]

2. En raison des commentaires écrits reçus la veille et le matin de la réunion, le Directeur propose de différer l'approbation du projet de compte rendu succinct de la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires qui s'est tenue les 10 et 11 octobre 2016, et de celui de la 1022^{ème} réunion du CAD, qui a eu lieu le 6 décembre 2016. Il sollicite des commentaires écrits pour le lendemain. Le Secrétariat communiquera ensuite les comptes rendus révisés au Comité pour approbation à sa réunion de mars. Le CAD approuve la démarche ainsi proposée.

3. Exposé général du Directeur de la DCD et de la Présidente du CAD [DCD/DAC/RD(2017)1/RD1]

3. Le Directeur rend brièvement compte des faits récents et en cours. Il parle d'une note du Secrétariat [DCD/DAC/RD(2017)1/RD1] qui présente une vue d'ensemble de l'évolution récente de l'aide publique au développement (APD) et du financement destiné au développement selon l'optique de l'objectif de mieux mobiliser les ressources au service des ODD. Le Secrétariat a communiqué ce document au Conseil avant le débat qu'il a consacré au développement le 26 janvier dernier, ainsi qu'au Panel de haut niveau à titre de contribution factuelle à la réflexion qu'il mène.

4. L'édition 2017 du Rapport sur la coopération pour le développement, en cours d'élaboration, aura pour thème le développement guidé par les données, conformément au PTB 2017-18. La DCD collabore avec la Direction des statistiques, et en particulier PARIS21, pour la réalisation des travaux relatifs au traitement de ce thème. Le Rapport sera publié vers la fin de l'année 2017. Au cours des deux prochaines semaines, le Secrétariat se rapprochera de tous les membres du CAD, afin de recueillir les informations nécessaires à l'établissement de la partie du Rapport qui est consacrée au profil des donneurs, ainsi que pour l'exercice habituel de vérification des faits qui y sont exposés. Les profils des donneurs devraient contenir des informations sur la façon dont les membres soutiennent le renforcement des capacités statistiques dans les pays partenaires. Le Secrétariat prévoit de demander ces informations aux membres en effectuant auprès d'eux une courte enquête au cours des prochaines semaines.

5. Le Forum mondial sur le développement se tiendra cette année le 5 avril. Il aura pour thème « Travailler ensemble pour atteindre les Objectifs de développement durable : comment les entreprises et les pouvoirs publics peuvent-ils mieux conjuguer leurs efforts ? ». Une séance informelle aura lieu le 13 février de 15 heures à 17 heures dans la salle CC20, afin d'informer les délégués au sujet des préparatifs et de solliciter de leur part des commentaires et des idées.

6. L'édition de cette année de la publication conjointe OCDE/OMC intitulée « Panorama de l'aide pour le commerce » examinera la contribution que la connectivité numérique liée au commerce peut apporter à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En particulier, elle traitera de la connectivité comme déterminant de la compétitivité, notamment du point de vue des pays les moins avancés, des petites et moyennes entreprises et des entreprises dirigées par des femmes. Ce rapport présentera des recommandations sur les moyens de faire face aux facteurs qui restreignent la connectivité numérique (ex., infrastructures, cadres réglementaires, compétences et formation) et la participation au commerce électronique (ex., cadres juridiques, accès aux systèmes de paiement, mauvaise adaptation des régimes relatifs aux services). Il examinera la façon dont le financement destiné au financement peut être utilisé pour répondre à ces facteurs, en particulier le rôle de catalyseur qu'il peut jouer pour mobiliser des partenariats public-privé et des investissements privés qui aident les pays en développement à tirer profit du commerce en se reliant à l'économie numérique. Le projet de rapport sera examiné par le CAD et le Groupe de travail du Comité des échanges au milieu du mois de mai, et il sera présenté par le Secrétaire général lors de l'Examen global de l'aide pour le commerce qui aura lieu au début de juillet.

7. Le Directeur indique ensuite que la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'Objectif de développement durable 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ») aura lieu au siège des Nations Unies, à New York, du 5 au 9 juin 2017, et sera donc concomitante à la Journée mondiale de l'océan. La Conférence se tiendra sous l'égide conjointe des gouvernements de Fidji et de la Suède. Le délégué de la Suède auprès du CAD tient à souligner à quel point les autorités de son pays et celles de Fidji sont désireuses de voir les États membres des Nations Unies s'accorder sur une déclaration, l'instauration d'un dialogue de fond entre partenaires et une liste d'engagements volontaires. Il encourage les membres du CAD à assister à la Conférence à un niveau aussi élevé que possible.

8. En marge d'une réunion prévue à la mi-février pour la préparation de la Conférence, l'OCDE travaillera en partenariat avec la Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement et les autorités de la Grenade pour organiser un événement parallèle sur le thème « Renforcer la résilience des petits États insulaires en développement face au changement climatique ». Le débat mettra à profit les conclusions du rapport conjoint OCDE-Banque mondiale intitulé *Climate and Disaster Resilience Financing in Small Island Developing States*.

9. Le 26 janvier dernier, le Conseil a approuvé l'Évaluation en profondeur du CAD. Le Comité a maintenant six mois pour élaborer de façon concertée un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'Évaluation. Une fois que celui-ci aura été approuvé par le CAD, il devra être soumis au Comité d'évaluation avant la fin de juillet 2017. Par conséquent, il sera sans doute nécessaire que le CAD organise un certain nombre d'échanges de vues informels pour convenir du plan d'action à adopter. Le Comité devra ensuite établir un rapport où il fera le point sur la mise en œuvre de ces recommandations d'ici un an, c'est-à-dire pour la fin de janvier 2018.

10. La Présidente du CAD présente ensuite les avancées réalisées dans les travaux qui intéressent sa fonction. Elle rappelle au Comité le lancement de l'examen de l'aide des États-Unis à Washington en décembre dernier, et encourage les autres membres à envisager l'organisation d'événements analogues dans le cadre de l'examen de leur aide respective. La Présidente évoque aussi sa participation au Forum économique mondial de Davos. Elle fait observer que la question du développement y a acquis une visibilité plus grande ces dernières années, et qu'elle peut désormais rivaliser avec d'autres pour une représentation de haut niveau. Les données et les bonnes pratiques que peut apporter le CAD sont très appréciées dans cet espace. La Présidente propose d'inspecter l'écosystème des initiatives importantes, afin de s'assurer qu'il n'y a pas répétition des mêmes activités.

11. La Présidente s'est récemment rendue dans un certain nombre de capitales des pays du CAD, afin d'en apprendre davantage sur les membres. Elle ira aussi à New York dans deux semaines pour rencontrer le Secrétaire général des Nations Unies et s'entretenir avec lui au sujet de la réforme du CAD et de l'ensemble du paysage actuel du développement.

12. La Présidente rappelle aux délégués que le Dialogue Arabe-CAD sur le développement aura lieu le 27 mars à Berne sous l'égide de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse. Immédiatement après le Dialogue, le 28 mars, la Suisse organisera une « Journée de l'eau ». La Présidente encourage le CAD à assister à la réunion un niveau élevé, à l'instar des partenaires arabes. Des invitations et les grandes lignes de l'ordre du jour de cette réunion ont maintenant été envoyées aux capitales des pays du CAD ; des informations complémentaires leur seront communiquées plus tard ce mois-ci.

4. Recommandations du Panel de haut niveau du CAD

13. Ouvrant le débat sur le rapport du Panel de haut niveau intitulé « Pour un nouveau CAD face à un monde en mutation », la Présidente du CAD souhaite la bienvenue à Mary Robinson et à Jean-Christophe Donnellier, respectivement Présidente et membre du Panel de haut niveau, et les remercie de leur présence. La Présidente du Panel déclare que, de l'avis de ce dernier, l'adoption du nouveau programme de consensus sur le développement en 2015 et les attaques dont le multilatéralisme fait l'objet à l'heure actuelle confèrent au CAD un rôle plus déterminant que jamais. Elle souligne que le Comité doit agir comme un « leader-serviteur » et, par conséquent, évoluer pour cesser d'être un club fermé et devenir un partenaire ouvert à la collaboration.

14. Présentant le rapport du Panel de haut niveau¹, Mme Robinson appelle l'attention sur les trois recommandations générales que ce dernier a formulées : (i) « Le CAD devrait modifier son mandat de façon à mettre la coopération pour le développement au service du nouveau programme de consensus sur le développement » ; (ii) « Le CAD devrait faire plus largement participer les autres partenaires du développement à ses travaux et intensifier ses efforts d'ouverture et de dialogue à leur égard, afin d'accroître l'efficacité et d'assurer l'obtention de résultats » ; (iii) « Le CAD devrait réformer ses méthodes de travail de façon à répondre avec efficacité aux exigences du nouveau programme de consensus sur le développement ». Chacune de ces trois recommandations recouvre des sous-recommandations. La Présidente du Panel de haut niveau souligne la nécessité d'agir car il ne reste que 14 ans avant la date butoir de 2030 pour concrétiser les Objectifs de développement durable. Elle appelle le CAD à mettre en oeuvre les recommandations du Panel de haut niveau et à rendre compte des efforts déployés dans ce sens d'ici à janvier 2018 dans un rapport accessible au grand public.

15. Au cours de l'échange de vues, les délégués signalent que leurs commentaires ne sont que des réactions préliminaires car ils doivent encore recevoir des observations formelles de la part des capitales. Ils font observer que les recommandations du Panel de haut niveau recourent en grande partie celles qui sont issues de l'Évaluation en profondeur du CAD. En ce qui concerne la première recommandation, de nombreux délégués soulignent qu'ils sont favorables à ce que l'accent soit mis sur les atouts et les principes fondamentaux du CAD, et ils sont globalement d'accord pour penser que le Comité devrait davantage montrer la voie et jouer un rôle plus grand dans la sphère internationale. Si certains membres approuvent la recommandation 1.4 sur la nécessité de se pencher sur les défis auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire, d'autres s'interrogent sur l'attention prêtée aux critères de reclassement et y voient une contradiction avec la recommandation 1.2 appelant le CAD à se faire le fer de lance de la promesse de ne laisser personne de côté.

¹ Après la réunion, le rapport a été publié en ligne à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dac/Report-High-Level-Panel-on-the-DAC-2017.pdf>

16. S'agissant de la deuxième recommandation, les membres sont dans l'ensemble favorables à un renforcement de la participation d'autres acteurs et des efforts d'ouverture mais ils estiment qu'un débat plus approfondi s'impose au sujet de la structure du Comité et des critères qui doivent présider à l'ouverture. Beaucoup de délégués sont très sensibles à l'idée selon laquelle le CAD doit continuer d'être composé de donneurs partageant les mêmes valeurs. Des avis sont aussi exprimés en faveur d'une ouverture à la société civile et au secteur privé, ainsi que d'une intensification de la collaboration avec le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Quelques membres jugent utile d'accroître la coopération avec le Pôle développement de l'OCDE, et plus particulièrement le Centre de développement, mais d'autres se montrent sceptiques à ce sujet, faisant observer que le CAD et le Centre ont des mandats et des atouts différents.

17. Quant à la troisième recommandation, qui se rapporte aux méthodes de travail, beaucoup de délégués s'interrogent sur le bien-fondé des recommandations 3.1 et 3.3 (qui concernent respectivement le calendrier des réunions du CAD et la situation de résident des délégués), faisant valoir que le lourd programme de travail du Comité exige que la fréquence actuelle des réunions et le statut de résident soient conservés.

18. Le Comité souligne l'importance de ce débat et souhaite qu'il se poursuive en allant plus en profondeur à mesure que les délégués affineront leur réflexion sur les moyens de mettre en œuvre les recommandations exposées dans le rapport. La Présidente du CAD décrit par conséquent le processus qui va être engagé. Son point final consistera à approuver la réforme du CAD, en y incorporant les recommandations issues de l'Évaluation en profondeur, lors d'une Réunion à haut niveau qui se tiendrait en octobre/novembre 2017. Durant la période qui précédera cette réunion, le CAD devra suivre un processus structuré comportant à la fois des consultations formelles et des consultations informelles, notamment une Réunion au niveau des hauts fonctionnaires qui se tiendra en juin sur une journée en vue de préparer la Réunion à haut niveau. La Présidente du CAD propose que le Comité examine les recommandations du Panel de haut niveau l'une après l'autre, en suivant exactement la structure du rapport. Le CAD doit débattre de son approche du programme de consensus, peut-être dès mai/juin. La Présidente promet de travailler sur ce sujet avec le Bureau au cours des semaines à venir. Puis elle met fin à l'échange de vues en annonçant que Mary Robinson prendra la parole devant le Conseil de l'OCDE le 23 mars prochain pour présenter le rapport du Panel de haut niveau, et qu'elle participera également à cette réunion afin d'exposer son point de vue en tant que Présidente du Comité.

5. Feuille de route indicative pour les décisions et les discussions au sein du CAD en 2017 [DCD/DAC(2017)1]

19. Le Directeur présente une feuille de route indicative concernant les décisions que le CAD doit prendre et les débats qu'il doit avoir en 2017. Il souligne que ce document a été élaboré à la demande du Bureau du CAD et que plusieurs consultations avec la Présidente, le Bureau et le Secrétariat ont été mises à profit pour ce faire. La feuille de route a pour point de départ un inventaire des décisions à arrêter, qui a conduit à dresser une liste des échanges de vues nécessaires pour pouvoir parvenir à ces décisions, dont il est proposé de prendre les plus politiques lors d'une Réunion à haut niveau du CAD qui aurait lieu à la fin de 2017. Elle propose que le CAD soumette à la Réunion à haut niveau une série de décisions relevant de trois grandes catégories de problématiques : (i) le financement du développement ; (ii) l'avenir du CAD ; (iii) le dialogue stratégique sur les Objectifs de développement durable (ODD) et l'efficacité de la coopération pour le développement. Elle suggère en outre que le CAD traite certains sujets sensibles, comme la transition d'une catégorie de revenu à une autre.

20. Le Directeur appelle l'attention sur le fait que cette feuille de route a été conçue comme un document évolutif qui devra donc être adapté au fil des ans. Il déclare que le nombre de réunions qui y est proposé n'a été déterminé par aucun autre critère que le contenu des débats à tenir.

21. La Présidente du CAD présente ensuite un calendrier des débats à consacrer aux résultats des travaux du Panel de haut niveau et de l'Évaluation en profondeur. Elle rappelle au Comité qu'il doit convenir d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'Évaluation en profondeur, qu'il devra soumettre au Comité d'évaluation avant la fin de juillet 2017. Le CAD doit aussi réviser son mandat avant la date à laquelle celui-ci arrivera à expiration (31 décembre 2017). Elle pense que le Comité aura très probablement besoin de tenir une réunion en mai (en plus de sa réunion ordinaire) pour pouvoir traiter les questions liées au rapport du Panel de haut niveau et à l'Évaluation en profondeur, laquelle serait suivie d'une Réunion au niveau des hauts fonctionnaires en juin. Elle insiste sur le caractère urgent des débats en question et préconise la tenue de deux réunions informelles d'ici un mois. Le Comité devra s'employer à affiner le mandat à compter du mois de mai et jusqu'à la Réunion à haut niveau. La Présidente déclare en outre que le Comité doit engager une réflexion sur la façon dont il lui faut appréhender les ODD.

22. Le Comité accueille la feuille de route avec intérêt et appelle l'attention sur plusieurs autres questions qu'il souhaiterait examiner en 2017, notamment les ODD, la fiscalité et le développement, la communication et une remontée plus régulière de l'information de la part des organes subsidiaires et des réseaux. La question sensible du reclassement des pays bénéficiaires de l'APD pourrait être rebaptisée, à toutes fins utiles, comme la question des « pays en transition et des pays où les besoins sont les plus importants ». De nombreux délégués jugent nécessaire d'arrêter les décisions sur les points d'ordre technique au sein du Comité, plutôt que lors d'une Réunion au niveau des hauts fonctionnaires ou d'une Réunion à haut niveau. Pour pouvoir parvenir à ces décisions, les membres demandent la tenue d'un plus grand nombre de réunions formelles qu'il n'est proposé dans la feuille de route. L'une des options possibles serait de faire passer l'examen de certaines questions dans un cadre informel, mais certains membres soulignent que les réunions informelles ne sont propices ni à la transparence ni à l'engagement de la part des capitales.

23. En conclusion, la Présidente constate que le Comité est favorable à la tenue, en 2017, d'un nombre de réunions plus grand que celui qui est proposé dans la feuille de route. Le Directeur intervient pour déclarer que des réunions très fréquentes ont un impact négatif sur l'efficacité des efforts déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre le Programme de travail et Budget (PTB) approuvé. Il ajoute que les travaux à mener doivent être guidés par le PTB et non par les réunions, et il invite le Bureau du CAD à soumettre au Secrétariat une nouvelle proposition qui permette de concilier la fréquence des réunions avec l'exigence d'efficacité.

6. Point sur le cadre de mesure du Soutien public total au développement durable (SPTDD) et feuille de route concernant les dispositions ultérieures [DCD/DAC(2017)2, DCD(2017)1]

24. Le Comité examine une proposition du Secrétariat visant à assurer l'ancrage du cadre de mesure du SPTDD dans le système des Nations Unies, à l'intérieur du champ de compétence de la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU), conformément aux conclusions de la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires d'octobre 2016. Les membres sont favorables à la « feuille de route sur le SPTDD » qui décrit le processus à suivre en vue de i) informer les membres de la CSNU au sujet du cadre et obtenir leur appui pour la réalisation, durant l'année 2017, de travaux visant à déterminer les caractéristiques statistiques de la composante relative aux apports extérieurs transfrontaliers de ressources, ii) mettre en place un « Groupe de travail sur le SPTDD » composé de certains membres du CAD, d'organes des Nations Unies, de banques multilatérales et d'experts internationaux des statistiques, qui travailleront « à distance » sur diverses questions statistiques concernant le SPTDD, iii) élaborer un premier ensemble de Directives pour la notification du SPTDD assez tôt pour que celles-ci puissent être entérinées par la CSNU en mars 2018, ce qui permettra de procéder à la collecte des données et aux analyses requises en temps voulu pour le grand bilan de la mise en œuvre des ODD prévu en juillet 2019 sous l'égide du Forum politique de haut niveau des Nations Unies.

25. Les membres soulignent qu'il est important d'assurer l'existence d'un lien matériel solide et constant entre le CAD et les travaux du Groupe de travail sur le SPTDD durant l'élaboration des Directives pour la notification du SPTDD. M. Paul Schreyer, Directeur adjoint de la Direction des statistiques de l'OCDE, donne au Comité des précisions sur le fonctionnement de la CSNU, note qu'il est opportun de positionner le SPTDD comme une norme statistique internationale, compte tenu de la mission qui incombe à la CSNU de mettre au point le cadre d'indicateurs de suivi des ODD, et propose de présenter des orientations et des commentaires à la DCD lors de l'exécution des travaux sous l'égide de la CSNU.

7. Instruments du secteur privé (ISP)

26. Le Secrétariat (M. Schütte) présente un résumé des échanges de vues de la première réunion du Groupe d'étude sur la prise en compte des ISP dans le cadre de la modernisation de l'APD, qui a eu lieu les 17 et 18 janvier 2017. La première journée a essentiellement eu pour objet de mieux cerner un certain nombre de questions fondamentales (les modèles d'activité des institutions de financement du développement et des organismes de crédit à l'exportation, l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires, et les règles de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation et l'aide liée, la notion d'ISP liés au commerce et la portée de l'équivalent don comme outil de mesure de l'effort fourni par les donateurs quand ils utilisent des ISP), ainsi que le point de vue de la société civile et du secteur privé. La deuxième journée a été consacrée au lancement des travaux relatifs à certaines des activités énoncées dans le mandat du Groupe d'étude, à savoir le calcul de l'élément-don associé à l'utilisation des ISP et la fixation d'un seuil technique, le renforcement des mécanismes de sauvegarde qualitatifs et l'application des dispositions relatives à la transparence. Le Groupe d'étude a recensé six actions sur lesquelles des propositions seront élaborées dans le cadre de sous-groupes, en vue d'être examinées lors de sa deuxième réunion, qui doit avoir lieu les 13 et 14 février 2017.

27. Plusieurs membres formulent des commentaires sur les avancées que le Groupe d'étude a réalisées dans ses travaux : l'Espagne appelle l'attention sur la qualité du dialogue qui s'est déroulé lors de la première réunion du Groupe d'étude et se dit favorable à la poursuite de ses travaux. Elle apprécie le savoir-faire dont fait preuve le Secrétariat et le rôle qu'il joue en aidant les membres à se mettre d'accord, et elle demande à celui-ci de veiller à ce que le point de vue de tous les membres soit pris en compte dans les documents et les synthèses du Groupe d'étude. La République slovaque prend acte de l'intensification de la collaboration entre le Secrétariat du CAD et le Secrétariat des crédits à l'exportation et salue les progrès accomplis par le Groupe d'étude ; de plus, elle souligne qu'il est important d'aligner rigoureusement les termes employés à propos de l'additionnalité et de la concessionnalité sur ceux que contient l'accord adopté à la Réunion à haut niveau. L'Autriche souhaite que des travaux plus approfondis soient consacrés à l'autre mode de calcul de l'effort d'APD. Le Portugal est lui aussi favorable à des travaux sur les autres formules possibles mais il fait observer que, selon la solution retenue, une décision politique sera peut-être requise. L'Union européenne fait observer que cette décision politique a déjà été prise à la Réunion à haut niveau de 2016, et qu'il est maintenant urgent d'achever les travaux sur les aspects techniques. Le Japon souligne la nécessité d'adopter une approche à caractère multipartite. Le Canada rappelle qu'il demeure préoccupé par les seuils quantitatifs élevés et demande que la question soit prise en compte dans la proposition globale ; il indique par ailleurs au Comité qu'il présentera une version actualisée de sa note libre sur l'additionnalité. La France met aussi en relief les questions qui sont essentielles de son point de vue : ne pas porter atteinte aux décisions de la Réunion à haut niveau de 2014, établir une frontière nette entre l'aide et les crédits à l'exportation, et distinguer clairement les méthodes statistiques du CAD de celles qui se rapportent à l'Arrangement.

28. Quelques membres expriment de l'inquiétude au sujet du délai d'achèvement des travaux sur les ISP. Le Danemark évoque la conférence téléphonique tenue par le Groupe d'étude plus tôt dans la journée, et il fait observer que certains des sous-groupes n'ont pas avancé dans leurs travaux autant qu'on l'aurait souhaité ; par conséquent, lors de la deuxième réunion, il conviendrait d'affecter du temps aux sous-

groupes pour leur permettre de finaliser leurs travaux. La France déclare qu'il est important de trouver un accord aussitôt que possible, mais qu'il sera difficile d'y parvenir dès le mois de mars. Les États-Unis pensent qu'il y a lieu de prévoir suffisamment de temps pour les consultations, compte tenu de la complexité des questions considérées et de la nécessité de concilier les points de vue des différentes parties représentées.

29. Répondant à une question de la République tchèque, le Secrétariat (M. Schütte) indique que les organismes de crédit à l'exportation sont volontiers invités à contribuer plus avant au débat lors de la réunion prévue le 27 février. En ce qui concerne le calendrier, il fait savoir que le Secrétariat suit les orientations données par la Présidente, ainsi que par les coprésidents du Groupe d'étude. Cependant, les échanges de vues tenus au sein de ce dernier ont permis de mettre en lumière des questions qui débordent les limites de son mandat, concernant par exemple l'Arrangement, et qui devront être traitées en collaboration avec le GCE dans le cadre d'une seconde phase. Le Secrétariat (M. Moreira da Silva) insiste aussi sur la nécessité pour le Comité de s'attacher à trouver un compromis au sujet des modalités précises de mise en œuvre de la modernisation relative aux ISP avant la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires, qui devrait axer ses travaux sur l'avenir du CAD. Le Secrétariat propose de faciliter les échanges de vues des membres, notamment dans les capitales, le cas échéant.

8. Investissement à impact social [DCD/DAC(2017)3]

30. Le Secrétariat fait le point sur la Phase II des travaux de l'OCDE relatifs à l'investissement à impact social (la Phase I a abouti à la publication, en 2015, de l'ouvrage de l'OCDE intitulé « Social Impact Investment : Building the Evidence Base »). Les délégués se montrent très favorables aux travaux en cours et aux dispositions prévues pour les travaux ultérieurs, qui comprennent l'élaboration de normes mondiales concernant les données en vue de la collecte de données comparables au niveau international, la réalisation d'études de cas portant sur des opérations concrètes, qui permettront d'en savoir davantage sur divers instruments et approches en matière de financement, la tenue d'ateliers dont l'objet sera d'examiner les pratiques suivies et les questions de fond qui se posent dans des régions de premier plan, ainsi qu'une cartographie et une évaluation des politiques en vigueur dans les pays développés et les pays en développement. Ces travaux s'inscrivent dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui représente pour le CAD une priorité fondamentale, et ils font partie intégrante des activités menées au sein de la DCD sur l'engagement du secteur privé dans le financement du développement, tout en étant reliés aux travaux de diverses autres composantes de l'OCDE.

31. De nombreux pays font observer que les travaux sur les données, ainsi que les enseignements qui seront tirés des études de cas seront d'une grande aide pour les responsables de l'élaboration des politiques, tout comme les orientations qui seront dégagées de la cartographie des politiques. L'investissement à impact social est un phénomène nouveau dans beaucoup de pays du CAD, mais comme il suscite de plus en plus d'intérêt et d'activités, il sera très important d'avoir des avis concrets sur le sujet. Les délégués pensent qu'il serait utile de pouvoir cerner plus nettement les similitudes et les différences entre l'investissement à impact social et le financement mixte, et peut-être d'organiser un atelier conjoint à l'intention des responsables de l'action gouvernementale.

32. Le CAD a conscience que l'OCDE est considérée comme une actrice importante sur le marché de l'investissement à impact social, et il déclare que les travaux devraient rester axés sur les avantages comparatifs de l'OCDE et du CAD, et ne pas faire double emploi avec les activités existantes. Le Comité fait observer que les travaux sur les données exigent un engagement de longue haleine. Le Secrétariat contribue à la réalisation des produits attendus à court terme dans le cadre d'un plan de plus long terme. Enfin, il est suggéré de faire en sorte que certains des cas étudiés portent sur l'innovation inclusive, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que des exemples relevés dans des petits États insulaires.

9. Autres questions

33. Le Comité salue la contribution apportée par trois délégués sur le départ : ceux du Danemark, de la Hongrie et de l'Irlande. La Présidente remercie également le Portugal d'accueillir la réunion prochaine de Tidewater (prévue du 2 au 4 juillet à Lisbonne). Tous les membres du CAD sont invités à assister à cette manifestation, qui se tient au niveau ministériel. Le Bureau de la Présidente diffusera bientôt un message de rappel et une invitation.